



# Le Saint-Siège

---

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II  
AUX PARTICIPANTS À LA VIÈME ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DU CONSEIL PONTIFICAL POUR LES LAÏCS**

*Mardi, 12 octobre 1982*

*Monsieur le Cardinal,  
Chers Frères dans l'épiscopat,  
Chers amis,*

1. C'est une joie pour moi de vous revoir à l'occasion de l'Assemblée plénière du Conseil pontifical pour les Laïcs. Cette rencontre, je l'ai en effet beaucoup désirée, malgré le programme très chargé de ces derniers jours.

Outre les cérémonies de béatification et de canonisation si stimulantes pour tout le peuple de Dieu, les nombreuses visites d'évêques offrent une occasion privilégiée de renforcer la communion du Collège épiscopal et de revoir ensemble comment accomplir la mission de l'Eglise dans les différents contextes culturels. Et vous, membres, consultants, dirigeants et collaborateurs du Conseil pontifical pour les Laïcs, vous représentez tous les laïcs qui s'efforcent de vivre leur vocation chrétienne, avec fidélité et cohérence, dans les situations si diverses de l'Eglise et du monde. Je tiens à vous remercier pour le travail persévérant que vous accomplissez avec dévouement au sein du Dicastère et dans vos milieux de vie.

2. Ces jours-ci, nous célébrons le *vingtième anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II*. Jour mémorable, dont nous nous souvenons avec joie, émerveillement et gratitude envers Dieu! La célébration de cet anniversaire nous rappelle aussi que nous devons, avec ténacité, continuer la tâche commencée par nos prédécesseurs, à savoir, appliquer sérieusement le Concile, le faire fructifier, avec l'aide de l'Esprit de Dieu. Le Conseil pontifical pour les Laïcs, en particulier, trouve dans cet héritage l'inspiration et l'orientation de son travail.

Vingt ans après cet événement qui fut une grâce, comment ne pas reconnaître les multiples signes de l'action de Dieu dans l'Eglise et parmi les hommes et ne pas souhaiter en même temps le développement de ses fruits: affermissement de la communion ecclésiale, renouveau spirituel, adhésion plus profonde aux vérités fondamentales de la foi, nouvel élan missionnaire? Pour tant de laïcs, le Concile a été un stimulant puissant; éclairés par son enseignement, ils se sont engagés dans les multiples champs d'apostolat, en y découvrant, non seulement un devoir, mais aussi une source de joie, la pleine réalisation d'eux-mêmes.

Le Concile Vatican II a été à l'origine d'une réflexion plus approfondie sur les laïcs, la famille, la culture; et cette réflexion a mené à la création successive de ces trois organismes post-conciliaires que sont le Conseil pontifical pour les Laïcs, le Conseil pontifical pour la Famille et le Conseil pontifical pour la Culture. Ils recouvrent des domaines ayant de très nombreux points communs. C'est pourquoi je les encourage fortement à développer entre eux une collaboration étroite dans le respect de la compétence de chacun.

3. Vous êtes réunis à Rome pour étudier en particulier "les structures post-conciliaires touchant directement le laïcat, aux niveaux national, diocésain, paroissial, et au niveau des communautés de base".

La constitution "[Lumen Gentium](#)" a souligné la nécessité de la coopération entre ministres ordonnés et laïcs. "Les pasteurs sacrés, affirme-t-elle, savent bien l'importance de la contribution des laïcs au bien de l'Eglise entière", ils ont à "reconnaître les ministères et les grâces propres à ceux-ci, de telle sorte que tout le monde à sa façon et dans l'unité apporte son concours à l'œuvre commune". Nous savons qu'une telle collaboration n'a pas été sans entraîner de profonds changements au niveau des mentalités et des moyens. Elle a aussi nécessité la mise en place de structures, fondées sur la théologie exposée dans les textes de Vatican II (*Lumen Gentium*, 30).

Les laïcs ont pour vocation d'étendre le Règne de Dieu en s'engageant "dans tous les divers devoirs et travaux du monde, dans les conditions ordinaires de la vie familiale et sociale dont leur existence est comme tissée" (*Ibid.* 31). Mais leur engagement dans le monde n'exclut pas leur participation à la vie de l'Eglise, sous la direction des Pasteurs. Tout au contraire, il la suppose, comme le rappelle le décret sur l'apostolat des laïcs: "Participants à la fonction du Christ Prêtre, Prophète et Roi, (ils) ont leur part active dans la vie et l'action de l'Eglise" ([Apostolicam Actuositatem](#), 10). Par la grâce du baptême et de la confirmation, chaque chrétien est appelé à vivre concrètement la communion ecclésiale, à témoigner de cette communion.

4. Les premières communautés chrétiennes ont centré l'apostolat tant des ministres ordonnés que des laïcs sur la notion de témoignage selon la parole du Seigneur lui-même: "Vous serez . . . mes témoins . . . jusqu'aux confins de la terre" (*Act.* 1, 8). Aujourd'hui, plus que jamais, l'Evangile ne sera écouté et accepté que dans la mesure où le témoin sera crédible. Et pour que les actions et les paroles de l'apôtre soient crédibles, il faut d'abord que sa vie soit parlante.

Pour cela, il lui faut nourrir chaque jour sa vie d'apôtre "de toute parole qui sort de la bouche de Dieu" (*Matth.* 4, 4). Il ne peut pas non plus être assuré de la présence active du Père dans sa propre vie s'il ne participe pas à l'Eucharistie, c'est-à-dire si, au jour le jour, il ne laisse pas changer profondément son cœur, en s'unissant au Fils de Dieu qui rend présentes au milieu de nous sa mort et sa résurrection. Ainsi grandit notre disponibilité et notre obéissance à l'Esprit Saint. Bien plus, c'est la voie de la sainteté.

5. Oui, l'Eglise se réjouit, ces jours-ci, de ce que Dieu lui a donné des bienheureux et des saints. Et, en même temps, elle nous enseigne que nous sommes tous appelés à la sainteté. Aujourd'hui nous pouvons, ou plutôt, nous devons parler aussi du chapitre cinq de la Constitution sur l'Eglise: "*L'appel universel à la sainteté*"; nous devons proposer l'idéal de sainteté à nous-mêmes et aux autres comme un but à atteindre. "Voici quelle est la volonté de Dieu: c'est votre sanctification" (*1 Thess.* 4, 3), nous dit saint Paul. Dieu nous a appelés à nous laisser transformer en l'image glorieuse du Christ lui-même (Cfr. *2 Cor.* 3, 18). Le meilleur apôtre c'est le saint; car seul celui qui demeure dans le Christ et en qui le Christ demeure "porte beaucoup de fruits" (*Io.* 15, 5).

Si on ne garde pas présent à l'esprit cette perspective de foi, on risque de s'occuper des structures pour des motifs discutables: trop influencés par les catégories du monde, certains pourraient être tentés de ne rechercher que l'efficacité, ou l'accès au pouvoir; ou encore d'introduire dans l'Eglise même les séparations existant dans la société, selon le type de l'opposition entre groupes politiques due à des luttes idéologiques.

L'existence de ces dangers ne veut pas dire, bien sûr, que des structures théologiquement valables ne sont pas nécessaires. Il ne serait pas réaliste de vouloir nier l'aide qu'elles apportent. Mais, on ne peut créer des structures d'apostolat ecclésial, ni s'engager au sein de celles-ci sans nécessairement se convertir, afin de purifier ses motivations dans un esprit de réconciliation avec Dieu et avec ses frères. Et cette purification, nous savons tous qu'elle se fait en profondeur et de la manière la plus appropriée en recevant le sacrement de pénitence. Quelle richesse ce serait pour l'Eglise si, à l'occasion du prochain Synode des évêques, les communautés chrétiennes redécouvraient le don extraordinaire que le Seigneur leur fait dans ce sacrement!

6. Parmi les structures ecclésiales, il faut prêter une attention particulière à la paroisse, en étant conscient qu'elle "demeure une référence majeure pour le peuple chrétien, même pour les non-pratiquants" et qu'elle "doit retrouver sa vocation qui est d'être une maison de famille, fraternelle et accueillante, où les baptisés et les confirmés prennent conscience d'être peuple de Dieu" (IOANNIS PAULI PP. II *Catechesi Tradendae*, 67).

Au cours de vos multiples contacts avec les évêques, vous avez sûrement l'occasion de souligner ceci: c'est dans les communautés paroissiales ou diocésaines que la grande majorité des chrétiens, non regroupés en laïcat organisé, vivent leur participation à la vie de l'Eglise. Les paroisses, comme la plupart des structures ecclésiales, sont essentiellement des moyens

institutionnels pour favoriser la communion, la vie de foi, pour rendre l'apostolat plus efficace. Leur but est donc d'animer, de coordonner, d'enrichir l'admirable variété des charismes et des services.

Quant aux communautés de base qui sont, elles aussi, un signe de la présence continue de l'Esprit dans son Eglise, il est important d'en bien préciser les critères d'ecclésialité, comme l'a fait Paul VI dans l'exhortation apostolique sur l'évangélisation dans le monde moderne (Cfr. PAULI VI *Evangelii Nuntiandi*, 58) et comme je l'ai fait moi-même dans mon allocution à l'épiscopat brésilien.

7. Parlant des structures touchant le laïcat, nous pensons évidemment aussi aux *mouvements et associations*. Ces mouvements, comme le soulignent souvent les évêques lors de leurs visites "ad Limina", sont très importants pour soutenir la vie chrétienne et l'apostolat. Dans leur diversité, ils apportent une précieuse contribution à la réalisation de la mission de l'Eglise. Ils sont un lieu où jeunes et adultes font l'expérience de l'Eglise, s'entraident à vivre en chrétiens dans un monde peu croyant, et, en fortifiant leur foi et leur appartenance ecclésiale, se préparent au dialogue apostolique. Car être apôtre aujourd'hui suppose une identité chrétienne ferme.

Les différents mouvements ne sauraient d'ailleurs se suffire à eux-mêmes. Ils doivent reconnaître la complémentarité existant entre toutes les forces vives de l'Eglise et collaborer avec les structures post-conciliaires, à savoir les conseils pastoraux à tous les niveaux.

Je voudrais ajouter ici que c'est avec joie que je vois la naissance de nouvelles formes de regroupement. Dans ses lettres, l'apôtre Paul ne cessait d'affirmer la pluralité des dons de l'Esprit dans l'Eglise. Et cela vaut aussi pour tous les moments de l'histoire de l'Eglise. A chaque époque, l'Esprit de Dieu manifeste sa présence dans le Peuple de Dieu, d'une manière qui contribue à la croissance du Corps du Christ. Notre fidélité envers l'Esprit Saint doit donc nous conduire à accueillir, avec le discernement requis et surtout avec sympathie, ces mouvements nouveaux, ceux qui ont déjà vu le jour comme ceux qui pourront naître.

8. Je n'ai pas pu développer tous les aspects qui sont concernés par vos travaux. Mais c'est avec un grand intérêt que je prendrai connaissance des conclusions de votre Assemblée.

De tout cœur, je vous donne ma Bénédiction Apostolique, en demandant au Seigneur que son Esprit vous éclaire, afin que vos réflexions et vos orientations portent beaucoup de fruits.

Et pour les laïcs j'ajoute un dernier mot: je vous charge de transmettre mes salutations et ma bénédiction aux membres de vos familles - à vos époux et épouses, à tous vos enfants - qui coopèrent en un sens aux travaux de ce Conseil pontifical, en vous accompagnant de leur prière et par le travail supplémentaire qu'ils doivent accomplir à la maison du fait que vous êtes retenus par votre engagement.

© Copyright 1982 - Libreria Editrice Vaticana

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana